



RÉGLEMENT DE LA TOMBOLA GRATUITE SANS OBLIGATION D'ACHAT DU CCAS DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Jeudi 7 octobre 2021

Place aux Seniors - Salle des fêtes

Article 1 :

À l'occasion de Place aux seniors, se déroulant à la salle des fêtes de l'Isle-sur-la-Sorgue jeudi 7 octobre 2021, le CCAS organise une tombola gratuite débutant jeudi 7 octobre à 10h30 et se terminant jeudi 7 octobre à 17h30.

À l'issue de la collecte des talons de participation, un tirage au sort aura lieu jeudi 7 octobre 2021 à 17h15. Celui-ci sera effectué par M. Parent, maire adjoint chargé des Affaires Sociales.

Article 2 :

Cette tombola est gratuite. Elle est ouverte à toute personne physique majeure, résidant à L'Isle-sur-la-Sorgue et présent à la manifestation.

Les personnes ne peuvent y participer qu'au moyen d'une présence physique à la salle des fêtes, jeudi 7 octobre pour la journée du forum découverte. Un seul bon gratuit sera donné par personne à l'entrée de la manifestation.

Article 3 :

Il sera procédé au tirage au sort de la tombola le jour même à 17h15. La liste des lots à gagner est :

Lot 1 : un repas pour 2 personnes à restaurant le Petit Henri

Lot 2 : un repas pour 2 personnes au restaurant Umami

Lot 3 et lot 4 : un bon cadeau bien-être d'une valeur de 100 € à l'institut « Le living SPA » à L'Isle-sur-la-Sorgue

Lot 5 et lot 6 : un bon cadeau de 60 € chez un commerçant de la ville

Lot 7 et lot 8 : un bon d'achat de 30€ chez un commerçant de la ville.

Article 4 :

Les gagnants présents au moment du tirage pourront retirer leur lot sur place. Les autres gagnants seront contactés par téléphone à venir chercher leur lot au CCAS. En cas d'absence du gagnant, et après un délai de 10 jours suivant la date de l'avertissement, le gagnant sera considéré comme défaillant. Le lot sera attribué au premier gagnant sur la liste des gagnants supplémentaires et ainsi de suite.



S'ils sont gagnants, les participants acceptent que leur nom et prénom soient mentionnés sur le site de la ville.

Article 5 :

Le règlement complet sera affiché le jour de la manifestation à la salle des fêtes et sur le site internet de la ville à compter du lundi 4 octobre 2021. Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Article 6 :

Le CCAS de L'Isle-sur-la-Sorgue, organisatrice de cette tombola, se réserve le droit de modifier, proroger ou d'annuler purement et simplement la tombola en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagé.

Ne peuvent participer à l'opération les membres du bureau et les agents du CCAS, organisateur de la tombola.

Article 7 :

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur contre-valeur en argent, ni à échange à la demande des gagnants. La participation à cette tombola est entièrement libre et gratuite et nécessite la présence à la manifestation du jeudi 7 octobre 2021 à la salle des fêtes de l'Isle-sur-la-Sorgue.